Le poids des préjugés écrase. Il faut agir !

Au nom des droits et de la loi :

- indexer complètement l'ensemble des prestations d'aide sociale, incluant la réparation de 2005;
- annuler les modifications au règlement de l'aide sociale de janvier 2005;
- rétablir la gratuité des médicaments prescrits à l'aide sociale;
- ne plus déduire de l'aide sociale et de l'aide aux études les pensions alimentaires reçues pour un enfant;
- ne plus séparer les prestataires de l'aide sociale en fonction de leur aptitude présumée au travail.

Ça ne peut plus attendre !

Le poids des préjugés écrase. Il faut agir !

Au nom des droits et de la loi :

- indexer complètement l'ensemble des prestations d'aide sociale, incluant la réparation de 2005;
- annuler les modifications au règlement de l'aide sociale de janvier 2005;
- rétablir la gratuité des médicaments prescrits à l'aide sociale;
- ne plus déduire de l'aide sociale et de l'aide aux études les pensions alimentaires reçues pour un enfant;
- ne plus séparer les prestataires de l'aide sociale en fonction de leur aptitude présumée au travail.

Ça ne peut plus attendre !

Le poids des préjugés écrase. Il faut agir !

Au nom des droits et de la loi :

- indexer complètement l'ensemble des prestations d'aide sociale, incluant la réparation de 2005;
- annuler les modifications au règlement de l'aide sociale de janvier 2005;
- rétablir la gratuité des médicaments prescrits à l'aide sociale;
- ne plus déduire de l'aide sociale et de l'aide aux études les pensions alimentaires reçues pour un enfant;
- ne plus séparer les prestataires de l'aide sociale en fonction de leur aptitude présumée au travail.

Ça ne peut plus attendre !

Le poids des préjugés écrase. Il faut agir !

Au nom des droits et de la loi :

- indexer complètement l'ensemble des prestations d'aide sociale, incluant la réparation de 2005;
- annuler les modifications au règlement de l'aide sociale de janvier 2005;
- rétablir la gratuité des médicaments prescrits à l'aide sociale;
- ne plus déduire de l'aide sociale et de l'aide aux études les pensions alimentaires reçues pour un enfant;
- ne plus séparer les prestataires de l'aide sociale en fonction de leur aptitude présumée au travail.

Ça ne peut plus attendre !

Le poids des préjugés écrase. Il faut agir !

Au nom des droits et de la loi :

- indexer complètement l'ensemble des prestations d'aide sociale, incluant la réparation de 2005;
- annuler les modifications au règlement de l'aide sociale de janvier 2005;
- rétablir la gratuité des médicaments prescrits à l'aide sociale;
- ne plus déduire de l'aide sociale et de l'aide aux études les pensions alimentaires reçues pour un enfant;
- ne plus séparer les prestataires de l'aide sociale en fonction de leur aptitude présumée au travail.

Ça ne peut plus attendre !

Le poids des préjugés écrase. Il faut agir !

Au nom des droits et de la loi :

- indexer complètement l'ensemble des prestations d'aide sociale, incluant la réparation de 2005;
- annuler les modifications au règlement de l'aide sociale de janvier 2005;
- rétablir la gratuité des médicaments prescrits à l'aide sociale;
- ne plus déduire de l'aide sociale et de l'aide aux études les pensions alimentaires reçues pour un enfant;
- ne plus séparer les prestataires de l'aide sociale en fonction de leur aptitude présumée au travail.

Ça ne peut plus attendre !

Le poids des préjugés écrase. Il faut agir !

Au nom des droits et de la loi :

- indexer complètement l'ensemble des prestations d'aide sociale, incluant la réparation de 2005;
- annuler les modifications au règlement de l'aide sociale de janvier 2005;
- rétablir la gratuité des médicaments prescrits à l'aide sociale;
- ne plus déduire de l'aide sociale et de l'aide aux études les pensions alimentaires reçues pour un enfant;
- ne plus séparer les prestataires de l'aide sociale en fonction de leur aptitude présumée au travail.

Ça ne peut plus attendre !

Le poids des préjugés écrase. Il faut agir !

Au nom des droits et de la loi :

- indexer complètement l'ensemble des prestations d'aide sociale, incluant la réparation de 2005;
- annuler les modifications au règlement de l'aide sociale de janvier 2005;
- rétablir la gratuité des médicaments prescrits à l'aide sociale;
- ne plus déduire de l'aide sociale et de l'aide aux études les pensions alimentaires reçues pour un enfant;
- ne plus séparer les prestataires de l'aide sociale en fonction de leur aptitude présumée au travail.

Ça ne peut plus attendre !

Le poids des préjugés écrase. Il faut agir !

Au nom des droits et de la loi :

- indexer complètement l'ensemble des prestations d'aide sociale, incluant la réparation de 2005;
- annuler les modifications au règlement de l'aide sociale de janvier 2005;
- rétablir la gratuité des médicaments prescrits à l'aide sociale;
- ne plus déduire de l'aide sociale et de l'aide aux études les pensions alimentaires reçues pour un enfant;
- ne plus séparer les prestataires de l'aide sociale en fonction de leur aptitude présumée au travail.

Ça ne peut plus attendre !

Le poids des préjugés écrase. Il faut agir !

Au nom des droits et de la loi :

- indexer complètement l'ensemble des prestations d'aide sociale, incluant la réparation de 2005;
- annuler les modifications au règlement de l'aide sociale de janvier 2005;
- rétablir la gratuité des médicaments prescrits à l'aide sociale;
- ne plus déduire de l'aide sociale et de l'aide aux études les pensions alimentaires reçues pour un enfant;
- ne plus séparer les prestataires de l'aide sociale en fonction de leur aptitude présumée au travail.

Ça ne peut plus attendre !